RCS : BEAUVAIS
Code greffe : 6001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BEAUVAIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00483
Numéro SIREN : 508 065 034
Nom ou dénomination : 60 degrés

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2019 sous le numéro de dépôt 1308

cerfa N° 10937 * 20
Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

(1) **BILAN — ACTIF**

DGFiP N° 2050-SD 2018

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : 60 DEGRES — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : 16 avenue du Beauvaisis 60000 BEAUVAIS — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 50806503400037 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30092018

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 613	AG	1 613	
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	53 160	AS	28 454	24 706
	Autres immobilisations corporelles	AT	302 216	AU	189 758	112 458
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	10 318	CV		10 318
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	11 360	BI		11 360
	TOTAL (II)	BJ	378 667	BK	219 825	158 842
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	15 406	BM		15 406
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	28 217	BU		28 217
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	429 692	BY	19 295	410 397
	Autres créances (3)	BZ	36 576	CA		36 576
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	168 099	CG		168 099
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	4 553	CI		4 553
	TOTAL (III)	CJ	682 543	CK	19 295	663 249
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 061 210	1A	239 120	822 090

60-01
Greffe du Tribunal de Commerce de Beauvais
DÉPÔT N° 1309
DU 07 JUIN 2019
RCS Beauvais
N°
N° de gestion 2018B00483

Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : † Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2050-SD – (SDNC-DGFiP) - Octobre 2017

cerfa N° 10938 * 20

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② **BILAN — PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051-SD 2018

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise 60 DEGRES

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 30 100)	DA	30 100
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 264
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	14 978
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	27 189
	Report à nouveau	DH	368 424
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	134 095
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	576 049
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	57
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	41 390
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	13 615
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	66 144
	Dettes fiscales et sociales	DY	71 216
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	32 027
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	21 592
	TOTAL (IV)	EC	246 041
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	822 090

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	229 277
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

cerfa N° 10167 * 22

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2018

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : 60 DEGRES

Néant ☐ *

			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	67 560	FB		FC	67 560
	Production vendue biens *	FD	1 721 772	FE		FF	1 721 772
	Production vendue services *	FG	13 464	FH		FI	13 464
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 802 796	FK		FL	1 802 796
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	4 771
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	14 989
	Autres produits (1) (11)					FQ	206
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 822 761
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	62 226
	Variation de stock (marchandises)*					FT	-7 354
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	460 227
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	-9 994
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	427 416
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	21 567
	Salaires et traitements *					FY	437 422
	Charges sociales (10)					FZ	232 292
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements *					GA	30 723
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	21 591
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	2 822
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 678 938
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	143 823
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**					GH	
opérations en commun	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	182
PRODUITS FINANCIERS	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
PRODUITS FINANCIERS	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	-199
PRODUITS FINANCIERS	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
PRODUITS FINANCIERS	Différences positives de change					GN	
PRODUITS FINANCIERS	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
PRODUITS FINANCIERS	**Total des produits financiers (V)**					GP	-16
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
CHARGES FINANCIERES	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 521
CHARGES FINANCIERES	Différences négatives de change					GS	
CHARGES FINANCIERES	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
CHARGES FINANCIERES	**Total des charges financières (VI)**					GU	1 521
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	-1 538
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)						GW	142 286

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

cerfa N° 10947 * 20

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2018

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : 60 DEGRES — Néant ☐

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 667
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	2 333
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	30 000
	Total des produits exceptionnels (7) **(VII)**	HD	34 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (*6 bis*)	HE	917
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	433
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (*6 ter*)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) **(VIII)**	HH	1 350
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	32 650
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	40 841
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 856 745
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 722 651
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	134 095

RENVOIS

			Exercice N
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G	
(3) Dont	— Crédit-bail mobilier *	HP	1 277
	— Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1H	600
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(*6bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
(*6ter*)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	2 882
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 ____ obligatoires A9		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
MAAF dédommagement M. KHORSI à Amiens	300	
Aquarine - porte sèche cheveux disparu	17	
Charge sur exercice antérieur	600	
VNC	433	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs
Huissier Getimel - acompte versé et pas eu de suite	600	

N° 2053-SD – (SDNC-DGFiP) - Octobre 2017

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Détail produits et charges exceptionnels

2053_7

Détail des produits et charges exceptionnels – Cadre 7	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
CI famille		1 667
Produits de cessions d'immobilisations		2 333
Reprise sur provision sur risque pour litige avec Novamonde		30 000

cerfa N° 10169 * 22
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(5) IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054-SD 2018

Désignation de l'entreprise 60 DEGRES

Néant ☐ *

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION (Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ	D8	D9
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD 1 613	KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG	KH	KI
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre (Dont Composants L9)		KJ	KK	KL
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui (Dont Composants M1)		KM	KN	KO
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions (Dont Composants M2)		KP	KQ	KR
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels (Dont Composants M3)		KS 54 346	KT	KU 621
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers*		KV 95 233	KW	KX
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*		KY 212 060	KZ	LA 36 040
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	LC	LD 1 114
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers*		LE	LF	LG
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		LH	LI	LJ
CORPORELLES	Avances et acomptes		LK	LL	LM
CORPORELLES		TOTAL III	LN 361 639	LO	LP 37 775
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G	8M	8T
FINANCIÈRES	Autres participations		8U 10 136	8V	8W 182
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		1P	1R	1S
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		1T 11 360	1U	1V
FINANCIÈRES		TOTAL IV	LQ 21 496	LR	LS 182
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG 384 748	ØH	ØJ 37 957

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW 1 613	IX
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre		IQ	MA	MB	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui		IR	MD	ME	MF
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS	MG	MH	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ 1 807	MK 53 160	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU	MM	MN 95 233	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		IV	MP 42 230	MQ 205 869	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT 1 114	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers*		IX	MV	MW	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC	ND	NE	NF
CORPORELLES		TOTAL III	IY	NG 44 037	NH 355 376	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7	ØW
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ	ØX	ØY 10 318	ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1	2B	2C	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F 11 360	2G
FINANCIÈRES		TOTAL IV	I3	NJ	NK 21 678	2I
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK 44 037	ØL 378 667	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

cerfa N° 10171 * 17

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis-SD 2018

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Exercice N clos le 30092018

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 60 DEGRES

Néant ☑ *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			
			Au cours de l'exercice			
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 — col. 2) — col. 5 (5)] 6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 *bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	–	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

cerfa N° 10172 * 22

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2018

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : 60 DEGRES — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I	CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II	PE	1 613	PF		PG		PH	1 613	
Terrains	PI		PJ		PK		PL		
Constructions — Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
Constructions — Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
Constructions — Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	25 655	QA	4 607	QB	1 807	QC	28 454	
Autres immobilisations corporelles — Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	25 045	QE	6 374	QF		QG	31 419	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	QH	180 394	QI	19 434	QJ	41 797	QK	158 031	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM	308	QN		QO	308	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
TOTAL III	QU	231 094	QV	30 723	QW	43 605	QX	218 212	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	ØN	232 707	ØP	30 723	ØQ	43 605	ØR	219 825	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incor-po-relles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions — Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
Constructions — Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
Constructions — Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY	Total général non ventilé (NW – NY)	NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2055-SD – (SDNC-DGFiP) - Octobre 2017

cerfa N° 10949 *20

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2018

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise 60 DEGRES

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	30 300	4B		4C	30 300	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	30 300	TV		TW	30 300	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	9 510	6U	21 591	6V	11 807	6W	19 295
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	9 510	TY	21 591	TZ	11 807	UA	19 295
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	39 810	UB	21 591	UC	42 107	UD	19 295
Dont dotations et reprises	— d'exploitation			UE	21 591	UF	12 107		
	— financières			UG		UH			
	— exceptionnelles			UJ		UK	30 000		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

cerfa N° 10950 * 20

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057-SD 2018

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : 60 DEGRES

Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	11 360	UV		UW	11 360
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	27 451		27 451		
	Autres créances clients	UX	402 241		402 241		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * / Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	2 523		2 523		
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	5 773		5 773		
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 021		3 021		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP	23 036		23 036		
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	2 223		2 223		
	Charges constatées d'avance	VS	4 553		4 553		
	TOTAUX	VT	482 181	VU	470 821	VV	11 360
RENVOIS (1)	Montant des prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	57	57		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	41 390	24 626	16 764	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	66 144	66 144		
Personnel et comptes rattachés		8C	33 452	33 452		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	37 655	37 655		
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	109	109		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	13 615	13 615		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	32 027	32 027		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L	21 592	21 592		
TOTAUX		VY	246 041	VZ 229 277	16 764	
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	24 509			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

cerfa N° 10951 * 20

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

⑨ DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2018

Désignation de l'entreprise : 60 DEGRES | Formulaire déposé au titre de l'IR | ET | | Néant ☐ * | Exercice N clos le : 30092018

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WA : 134 095

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés						WB
	de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WC
Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE			XE
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		)	
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-*bis*)	XX			XW
Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 *bis*) *	XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7 : 40 841
Quote-part : Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme	– imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)	I8
	– imposées au taux de 0 %	ZN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	– Plus-values nettes à court terme	WN
	– Plus-values soumises au régime des fusions	WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)		XR

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3
						TOTAL I	WR : 174 936

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *		WT
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)		WU
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées — Plus-values nettes à long terme	– imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)	WV
	– imposées au taux de 0 %	WH
	– imposées au taux de 19 %	WP
	– imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW
	– imputées sur les déficits antérieurs	XB
Autres plus-values imposées au taux de 19 %		I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *		WZ
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	XA

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.							ZY
Majoration d'amortissement *							XD
Abattement sur le bénéfice * et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 *septies*)	K9	Entreprises nouvelles (44 *sexies*)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 *sexies* A)	L5	XF
	Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 *undecies*)	L6	Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA	
	ZFU-TE (art. 44 *octies* et *octies* A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	1F	Zone franche d'activité (art. 44 *quaterdecies*)	XC	
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)			PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XS
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9			Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	XG : 25 544
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2
						TOTAL II	XH : 25 544

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : bénéfice (I moins II)	XI	149 392	XJ
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : déficit (II moins I)			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *	ZL		XL
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	149 392	XO

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

N° 2058-A-SD – (SDNC-DGFiP) – Janvier 2018

60 DEGRES

Société par Actions Simplifiée
16, avenue du Beauvaisis
60000 BEAUVAIS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 30 septembre 2018

AUDIT BDL

Commissaires aux Comptes associés
Patrick CHAVALLE
Frédéric DELMART
Alain FONTAINE
Cyrille LANGUILLE
Arnaud L'HERMINÉ
Corinne NOIRET-HOURIEZ
Isabelle TARANNE
Jacques THOMÉ
Eric VANNESTE

BUREAUX :

BDL Valenciennes
Tél. 03 27 46 16 46
contact@bdl-valenciennes.fr

BDL Saint-Amand-Les-Eaux
Tél. 03 27 48 00 44
contact@bdl-saintamand.fr

BDL Cambrai
Tél. 03 27 82 27 11
contact@bdl-cambrai.fr

BDL La Bassée - WNH
Tél. 03 28 55 23 23
contact@bdl-labassee.fr

BDL Arras - ACG
Tél. 03 21 51 36 54
contact@bdl-arras.fr

BDL Tourcoing
Tél. 03 20 60 26 00
contact@bdl-tourcoing.fr

Suivez-nous sur

SAS « 60 DEGRES»

16, avenue du Beauvaisis

60000 BEAUVAIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2018

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société par actions simplifiée « 60 DEGRES » relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01er octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les mentions figurant dans l'annexe des comptes annuels concernant :

- la composition du capital social.
- le paragraphe des règles et méthodes comptables concernant les événements d'importance significative intervenus après la clôture.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas relevé d'élément significatif donnant lieu à une appréciation particulière.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe en nous assurant de leur correcte application.

Notre audit a été orienté sur les cycles les plus significatifs :

- La trésorerie : vérification de la réalité et des montants figurant sur les comptes annuels avec les comptes bancaires, placements et emprunts en cours à la clôture de l'exercice.

- Les clients-ventes : confirmation auprès des tiers, validation de la séparation des exercices et cadrage du chiffre d'affaires.

- Les fournisseurs-achats : confirmation auprès des tiers, validation de la séparation des exercices, examen analytique et réalité des charges.

- Le cycle personnel : cadrage des rémunérations et des charges sociales.

Ces cycles ont fait l'objet d'un audit plus approfondi que les autres cycles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

AUDIT BDL

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cambrai, le 13 mars 2019

SARL BDL AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattachée à la CRCC de DOUAI

Alain FONTAINE
Commissaire aux Comptes associé

Société : **60 DEGRES** Utilisateur : Victor Debil-Caux Edité le : 22/01/2019 à : 17:29:37

Bilan Actif - 60 DEGRES

	Brut	Amortiss. provisions	Net au 30/09/2018	Net au 30/09/2017	Variation Valeur	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
Concessions, brevets	1 613	1 613				
Immobilisations corporelles						
Installations techniques, mat. & out. industriels	53 160	28 454	24 706	28 692	-3 986	-14
Autres immobilisations corporelles	302 216	189 758	112 458	101 853	10 605	10
Immobilisations financières						
Participations & créances rattachées	10 318		10 318	10 136	182	2
Autres immobilisations financières	11 360		11 360	11 360		
TOTAL I	**378 667**	**219 825**	**158 842**	**152 041**	**6 801**	**4**
ACTIF CIRCULANT						
Stocks						
Matières premières et autres approvisionnements	15 406		15 406	5 413	9 994	185
Marchandises	28 217		28 217	20 755	7 462	36
Créances						
Clients et comptes rattachés	429 692	19 295	410 397	409 787	610	
Fournisseurs débiteurs	655		655	654	2	
Personnel	2 523		2 523	45	2 478	5 506
Etat impôts sur bénéfices	5 773		5 773	15 958	-10 185	-64
Etat taxes sur chiffre d'affaires	3 021		3 021	5 482	-2 461	-45
Autres créances	24 604		24 604	33 930	-9 326	-27
Trésorerie						
Valeurs mobilières de placement				100 000	-100 000	-100
Disponibilités	168 099		168 099	782 582	-614 483	-79
Charges constatées d'avance	4 553		4 553	9 035	-4 481	-50
TOTAL II	**682 543**	**19 295**	**663 249**	**1 383 641**	**-720 392**	**-52**
TOTAL ACTIF	**1 061 210**	**239 120**	**822 090**	**1 535 681**	**-713 591**	**-46**

Société : **60 DEGRES** Utilisateur : Victor Debil-Caux Edité le : 22/01/2019 à : 17:29:37

Bilan Passif - 60 DEGRES

	Net au 30/09/2018	Net au 30/09/2017	Variation Valeur	%
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel	30 100	40 540	-10 440	-26
Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 264	95 306	-94 042	-99
Réserve légale	14 978	14 978		
Autres réserves	27 189	654 249	-627 060	-96
Report à nouveau	368 424	274 383	94 042	34
Résultat de l'exercice	134 095	80 174	53 920	67
Total I	**576 049**	**1 159 629**	**-583 580**	**-50**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques		30 300	-30 300	-100
Total III		**30 300**	**-30 300**	**-100**
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles	57	90	-33	-37
- Emprunts	41 390	65 899	-24 509	-37
- Associés	13 615	23 363	-9 748	-42
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 144	97 311	-31 167	-32
- Personnel	33 452	29 066	4 386	15
- Organismes sociaux	37 655	38 368	-713	-2
- Etat taxes sur chiffre d'affaires	109	5 037	-4 928	-98
- Autres dettes fiscales & sociales		2 804	-2 804	-100
Autres dettes	32 027	18 290	13 737	75
Produits constatés d'avance	21 592	65 525	-43 932	-67
Total V	**246 041**	**345 752**	**-99 711**	**-29**
TOTAL PASSIF	**822 090**	**1 535 681**	**-713 591**	**-46**

Société : **60 DEGRES** Utilisateur : Victor Debil-Caux Edité le : 22/01/2019 à : 17:29:37

Compte de résultat - 60 DEGRES

	Du 01/10/2017 Au 30/09/2018	% C.A.	Du 01/10/2016 Au 30/09/2017	% C.A.	Variation Valeur	%
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Vente de marchandises	67 560	4	67 370	3	191	
Production vendue	1 735 235	96	2 311 352	96	-576 116	-25
Subventions d'exploitation	4 771		18 094	1	-13 323	-74
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges	14 989	1	2 072		12 917	623
Autres produits	206		77		129	166
Total	**1 822 761**	**101**	**2 398 965**	**100**	**-576 203**	**-24**
CHARGES D'EXPLOITATION						
Achats de marchandises	62 226	3	59 962	3	2 264	4
Variations de stocks (marchandises)	-7 354		-3 825		-3 529	-92
Achats de m. p. & aut. approv.	460 227	25	808 564	34	-348 337	-43
Variations de stocks (m. p.)	-9 994	-1	3 260		-13 254	-407
Autres achats & charges ext.	427 416	24	613 180	26	-185 764	-30
Impôts, taxes et vers. assim.	21 567	1	25 881	1	-4 314	-17
Salaires et traitements	437 422	24	495 296	21	-57 874	-12
Charges sociales	232 292	13	216 051	9	16 241	8
Amortissements et provisions	52 314	3	51 868	2	446	1
Autres charges	2 822		3 401		-579	-17
Total	**1 678 938**	**93**	**2 273 638**	**95**	**-594 700**	**-26**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**143 823**	**8**	**125 326**	**5**	**18 497**	**15**
Produits financiers	-16		1 709		-1 725	-101
Charges financières	1 521		2 135		-614	-29
Résultat financier	**-1 538**		**-427**		**-1 111**	**-260**
RESULTAT COURANT	**142 286**	**8**	**124 900**	**5**	**17 386**	**14**
Produits exceptionnels	34 000	2	2 976		31 024	1 042
Charges exceptionnelles	1 350		32 570	1	-31 220	-96
Résultat exceptionnel	**32 650**	**2**	**-29 594**	**-1**	**62 244**	**210**
Impôts sur les bénéfices	40 841	2	15 131	1	25 710	170
RESULTAT DE L'EXERCICE	**134 095**	**7**	**80 174**	**3**	**53 920**	**67**
	Bénéfice					

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	01 an
Brevets	01 an
Agencements, aménagements des terrains	N/A
Constructions	N/A
Agencement des constructions	N/A
Matériel et outillage industriels	de 1 à 05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 10 à 15 ans
Matériel de transport	de 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	03 ans
Mobilier	N/A

[illegible]

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée par le montant de la différence.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intérimaires et consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers sont les suivants : CICE 4T2017 de 7618 euros et CICE 01/01/18 – 30/09/18 de 16259 euros.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de constitution de leur fond de roulement.

EVENEMENTS D'IMPORTANCE SIGNIFICATIVE INTERVENUS APRES LA CLOTURE

Cession de plus des trois-quarts du capital social de la société en date du 01/10/18.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements par poste
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	1613		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	54 346		621
Autres installations, agencements, aménagements	95 233		
Matériel de transport	212 060		36 040
Matériel de bureau, informatique, mobilier			1 114
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	361639		37775
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	10 136		182
Prêts et autres immobilisations financières	11 360		
TOTAL	21496		182
TOTAL GENERAL	384748		37957

	Diminutions			
	Par virement de poste à poste	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement			1613	
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels		1 807	53 160	
Autres installations, agencements, aménagements			95 233	
Matériel de transport		42 230	205 869	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			1 114	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		44037	355376	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			10 318	
Prêts et autres immobilisations financières			11 360	
TOTAL			21678	
TOTAL GENERAL		44037	378667	

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles	1613			1613
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	25 655	4 607	1 807	28 454
Autres installations, agencements, aménagements	25 045	6 374		31 419
Matériel de transport	180 394	19 434	41 797	158 031
Matériel de bureau, informatique, mobilier		308		308
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	231094	30723	43605	218212
TOTAL GENERAL	232707	30723	43605	219825

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements, constructions					
Installations techniques, matériel et outillages industriels	4 607				
Autres installations, agencements, aménagements	6 374				

Matériel de transport Matériel de bureau, informatique, mobilier Emballages récupérables et divers	19 434 308				
TOTAL	30725				
TOTAL GENERAL	30725				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations exercice	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices Primes de remboursement obligations				

PROVISIONS				
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions	30 300		30 300	0
TOTAL provisions	30300		30300	0
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations	9 510	21 591	11 807	19 295
TOTAL dépréciations	9510	21591	11807	19295
TOTAL GENERAL	39810	21591	42107	19295
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles		21 591	12 107 30 000	

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

Commentaire : reprise sur provision de 30 000 euros pour litige en cours avec un client car il est prévu dans la garantie de passif que M. DEBIL-CAUX prendra à sa charge l'issue du litige et tous les frais de procédure à compter du 01/10/18.

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	11 360		11 360
Clients douteux ou litigieux	27 451	27 451	
Autres créances clients	402 241	402 241	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	2 523	2 523	
Etat et autres collectivités publiques :			
- impôts sur les bénéfices	5 773	5 773	
- TVA	3 021	3 021	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	23 036	23 036	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	2 223	2 223	
Charges constatées d'avance	4 553	4 553	
TOTAL GENERAL	482181	470821	11360
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursement des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	57	57		
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	41 390	24 626	16 764	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	66 144	66 144		
Personnel et comptes rattachés	33 452	33 452		
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	37 655	37 655		
Etat et autres collectivités publiques :				
- impôts sur les bénéfices				
- TVA	109	109		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	13 615	13 615		
Autres dettes	32 027	32 027		

Dette représentative de titres empruntés Produits constatés d'avance	21 592	21 592		
TOTAL GENERAL	246041	228177	16764	
Emprunts souscrits en cours d'exercice Emprunts remboursés en cours d'exercice Emprunts et dettes contractés des associés	24 509			

Produits à avoir à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	27 782
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	27782

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	57
Emprunt et dettes financières divers	4 015
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	1 374
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	29 690
TOTAL	35136

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / produits d'exploitation	4553	21592
Charges / produits financiers		
Charges / produits exceptionnels		
TOTAL	**4553**	**21592**

Commentaires :

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	4054	10
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice	1044	10
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	3010	10

Commentaires :

Par AGE du 15 février 2018, une réduction de capital a eu lieu portant le capital social d'un montant de 40540 euros à un montant de 30100 euros (soit 3010 actions).

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	67 560
Ventes de produits finis	
Prestations de services	1 735 236
TOTAL	**1802796**

Répartition par marché géographique	Montant
France	1802796
Etranger	
TOTAL	**1802796**

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	142 286	
Résultat exceptionnel (et participation)	32 650	
Résultat comptable	134095	

Commentaires :

Crédit-bail mobilier

	Installations Matériel Outillage	Autres	Total
Redevances payées : - cumuls exercices antérieurs - exercice	1 277		1 277
TOTAL	**1277**		**1277**
Redevances restant à payer : - A un au plus - A plus d'un an et cinq au plus - A plus de cinq ans	1094 821		1094 821
TOTAL	**1915**		**1915**
Montant pris en charge dans l'exercice	1277		1277

Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus Avals et cautions Engagements en matière de pensions Autres engagements donnés : crédit-bail	**1 915**
TOTAL	**1915**
Dont concernant : - Les dirigeants - Les filiales - Les participations - Les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	2	
Agents de maîtrise et techniciens	4	
Employés		
Ouvriers	11	
TOTAL	**17**	

Commentaires :

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnité de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité			
TOTAL			

Commentaires : un contrat d'indemnité de fin de carrière a été souscrit en septembre 2017 afin de garantir le passif social pour 14000 euros. La valeur nette de frais de gestion du contrat au 30/09/18 est de 15660,03 euros.

60 degrés
Société par actions simplifiée
au capital de 30 100 euros
Siège social : 16 avenue du Beauvaisis
60000 BEAUVAIS
RCS BEAUVAIS 508 065 034

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2018, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par les statuts.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE PERSPECTIVES D'AVENIR

L'année est satisfaisante tant en chiffre d'affaires qu'en résultat.

Sur l'exercice nous entendons poursuivre l'orientation donnée à notre activité.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

Exercice 2017-2018

libellé	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	Plus de 60 jours	Total
Fournisseurs	44 369,34 €	21 775,06 €	0 €	66 144,40 €
Pourcentage	67,07 %	32,93 %	0 %	100 %

Exercice 2016-2017

libellé	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	Plus de 60 jours	Total
Fournisseurs	43 283,48 €	51 607,36 €	0 €	98 890,84 €
Pourcentage	44,67 %	55,33 %	0 %	100 %

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT CLIENTS

Exercice 2017-2018

libellé	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	Plus de 60 jours	Total
Clients	245 310,39 €	72 135,14 €	84 444,88 €	401 890,41 €
Pourcentage	61,03 %	17,94 %	21,03 %	100 %

Exercice 2016-2017

libellé	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	Plus de 60 jours	Total
Clients	208 438,71 €	102 772,67 €	92 430,00 €	403 641,38 €
Pourcentage	51,64 %	25,46 %	22,90 %	100 %

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2018 :

le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 1 802 796 euros (contre 2 378 722 euros au titre de l'exercice précédent);

le total des produits d'exploitation s'élève à 1 822 761 euros (contre 2 398 965 euros au titre
de l'exercice précédent);

les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 1 678 938 euros (contre 2 273 638

euros au titre de l'exercice précédent).

Le montant des traitements et salaires s'élève à 437 422 euros contre 495 296 euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales s'élève à 232 292 euros contre 216 051 euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de – 1 538 euros contre – 427 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 142 286 euros contre 124 900 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, de l'impôt sur les bénéfices de 40 841 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 134 095 euros (contre un bénéfice de 80 174 euros au titre de l'exercice précédent).

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2018 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 134 095 euros de la manière suivante :

- A titre de distribution de dividendes soit 106 356 euros
- Aux autres réserves soit 27 739 euros

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende
Le dividende unitaire est de 35,33 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 29 mars 2019.

Les lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2018 modifient en profondeur les prélèvements fiscaux et sociaux sur les dividendes de titres de sociétés.

A compter du 1er janvier 2018, les dividendes supportent dès leur versement, soit à la source, la « flat tax » ou prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 % : 17,2 % de prélèvements sociaux incluant la hausse de la CSG de 1,7 point de CSG et 12,8 % de prélèvement forfaitaire (impôt sur le revenu).

Cependant, Il est possible de demander la dispense de ce prélèvement de 12,8 % pour les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu de référence de l'avant dernière année est inférieur à :

- 50 000 euros pour les contribuables célibataires
- 75 000 euros pour les couples soumis à une fiscalité commune

La demande de dispense doit être formulée par le bénéficiaire des revenus distribués auprès de la société (je vous invite à nous adresser une copie de cette déclaration) avant le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

Cette demande prend la forme d'une attestation sur l'honneur du bénéficiaire des revenus distribués indiquant que le revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition du foyer fiscal auquel il appartient établi au titre des revenus de l'avant dernière année précédant le paiement de ces revenus (2016) est inférieur à 50 000 euros ou 75 000 euros selon la situation de famille (Formulaire ci-joint)

Il est rappelé que les dividendes perçus par le TNS (travailleur non salarié), son conjoint, son concubin pacsé et leurs enfants mineurs sont soumis aux cotisations sociales pour la part qui dépasse 10% du capital social et des sommes versées en compte courant (solde moyen annuel du compte courant d'associé).

La fraction des dividendes assujettie à cotisations sociales ne supporte pas les prélèvements sociaux. Ainsi, dans ce cas de figure, les 17,20 % s'applique sur un montant maximum de 10 % du capital social et des sommes versées en compte courant (solde moyen annuel du compte courant d'associé).

Les dividendes perçus en 2018 devront être déclarés en mai 2019 avec vos autres revenus de 2018.

Si cela est plus intéressant pour vous, l'option pour le barème progressif (abattement de 40 % + impôt sur le revenu) reste possible. En indiquant que vous optez pour le barème progressif, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû, si bien sûr vous l'avez payé et n'aurez donc pas profité du mécanisme de dispense.

En cas d'excédent le surplus vous sera restitué. L'option du barème progressif vous permet de conserver l'abattement de 40 % sur les dividendes bruts et la CSG déductible de 6,8 %.

Attention, l'option du barème progressif vous engage puisqu'elle est globale pour l'année en question et concerne donc aussi les intérêts et les plus values mobilières.

Les prélèvements sociaux et l'éventuel prélèvement forfaitaire unique (12,8%) doivent être retenus à la source par la société versante ou l'établissement payeur pour être immédiatement versés au Trésor public avant le 15 du mois qui suit la décision de mise en paiement des dividendes. **Pour le paiement, il n'est plus possible de pratiquer un virement. Il convient de se rendre sur le site « IMPOTS.GOUV », cocher « déclarer revenus capitaux mobiliers », renseigner les informations au moyen du formulaire 2777 D (ci-joint) et cliquer sur payer.**

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30 /09/ 2017	532 770 euros		
30/ 09/ 2016	néant		
30/09/ 2015	néant		

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général du Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 227-10 du Code de commerce.

MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats de :

la société « BDL AUDIT », sis 2 b, Chemin de la Blanchisserie, 59400 CAMBRAI, Commissaire aux Comptes Titulaire,

Et de :

Monsieur Patrick CHAVALLE, sis 31 Avenue Clémenceau, 59300 VALENCIENNES, en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant,

arrivant à expiration lors de la présente assemblée,

il est proposé de ne pas les renouveler et de nommer :

La société « SAS BLOCKORBAN », représentée par Monsieur Bruno Orban, 26 avenue du Maréchal Joffre 60631 Chantilly, Commissaire aux comptes titulaire

La société ALEXCO 16 avenue de Bergoide 60550 VERNEUIL EN HALATTE, Commissaire aux comptes suppléant

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2024.

Le Président

60 degrés

Société par actions simplifiée
au capital de 30 100 euros
Siège social : 16, avenue du Beauvaisis
60000 BEAUVAIS
RCS BEAUVAIS 508 065 034

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 MARS 2019
AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018
DEUXIEME RESOLUTION

Proposition d'affectation du résultat soumise à l'assemblée :

- A titre de distribution de dividendes soit	106 356 euros
- aux autres réserves à hauteur de	27 739 euros

Résolution d'affectation votée :

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 134 095 euros de la manière suivante :

- A titre de distribution de dividendes soit	106 356 euros
- aux autres réserves à hauteur de	27 739 euros

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende
Le dividende unitaire est de 35,33 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 29 mars 2019.

Les lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2018 modifient en profondeur les prélèvements fiscaux et sociaux sur les dividendes de titres de sociétés.

A compter du 1er janvier 2018, les dividendes supportent dès leur versement, soit à la source, la « flat tax » ou prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 % : 17,2 % de prélèvements sociaux incluant la hausse de la CSG de 1,7 point de CSG et 12,8 % de prélèvement forfaitaire (impôt sur le revenu).

Cependant, Il est possible de demander la dispense de ce prélèvement de 12,8 % pour les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu de référence de l'avant dernière année est inférieur à :

- 50 000 euros pour les contribuables célibataires
- 75 000 euros pour les couples soumis à une fiscalité commune

La demande de dispense doit être formulée par le bénéficiaire des revenus distribués auprès de la société (je vous invite à nous adresser une copie de cette déclaration) avant le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

Cette demande prend la forme d'une attestation sur l'honneur du bénéficiaire des revenus distribués indiquant que le revenu fiscal de référence figurant sur l'avis d'imposition du foyer fiscal auquel il appartient établi au titre des revenus de l'avant dernière année précédant le paiement de ces revenus (2016) est inférieur à 50 000 euros ou 75 000 euros selon la situation de famille (Formulaire ci-joint)

Il est rappelé que les dividendes perçus par le TNS (travailleur non salarié), son conjoint, son concubin pacsé et leurs enfants mineurs sont soumis aux cotisations sociales pour la part qui dépasse 10% du capital social et des sommes versées en compte courant (solde moyen annuel du compte courant d'associé).

La fraction des dividendes assujettie à cotisations sociales ne supporte pas les prélèvements sociaux. Ainsi, dans ce cas de figure, les 17,20 % s'applique sur un montant maximum de 10 % du capital social et des sommes versées en compte courant (solde moyen annuel du compte courant d'associé).

Les dividendes perçus en 2018 devront être déclarés en mai 2019 avec vos autres revenus de 2018.

Si cela est plus intéressant pour vous, l'option pour le barème progressif (abattement de 40 % + impôt sur le revenu) reste possible. En indiquant que vous optez pour le barème progressif, le prélèvement forfaitaire de 12,8 % sera déduit de l'impôt dû, si bien sûr vous l'avez payé et n'aurez donc pas profité du mécanisme de dispense.

En cas d'excédent le surplus vous sera restitué. L'option du barème progressif vous permet de conserver l'abattement de 40 % sur les dividendes bruts et la CSG déductible de 6,8 %.

Attention, l'option du barème progressif vous engage puisqu'elle est globale pour l'année en question et concerne donc aussi les intérêts et les plus values mobilières.

Les prélèvements sociaux et l'éventuel prélèvement forfaitaire unique (12,8%) doivent être retenus à la source par la société versante ou l'établissement payeur pour être immédiatement versés au Trésor public avant le 15 du mois qui suit la décision de mise en paiement des dividendes. **Pour le paiement, il n'est plus possible de pratiquer un virement. Il convient de se rendre sur le site « IMPOTS.GOUV », cocher « déclarer revenus capitaux mobiliers », renseigner les informations au moyen du formulaire 2777 D (ci-joint) et cliquer sur payer.**

Rappel des dividendes distribués
Il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
30 /09/ 2017	532 770 euros		
30/ 09/ 2016	néant		
30/09/ 2015	néant		

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée

vote contre Ø
vote pour : TOUS

Pour copie certifiée conforme
Le Président

TD